DÉPARTEMENT DU VAR Arrondissement de BRIGNOLES

REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie de Régusse 83630

Téléphone : 04 94 70 16 23 Télécopie : 04 94 70 18 74

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDERANT la demande de SCOPELEC (pour le compte d'ORANGE) domicilié 185 rue de la création 83390 CUERS pour ORANGE.

Arrête

Article 1er: En raison de travaux de positionnement d'une nacelle sur chaussée pour tirage de câbles pour le compte d'ORANGE, pour le raccordement au Télécom et ouverture de chambre, un alternat de circulation sera mis en place par feux tricolores dans les deux sens de circulation au D 30, du 08 Août au 22 Août 2022.

<u>Article 2</u>: Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire).

Elle sera mise et maintenue en place par l'entreprise SCOPELEC, représenté par Mr BOUCHAIN Alain, chargée de la pose, du maintien ou du retrait de la signalisation spécifique au chantier, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 21 Juillet 2022.

Le Maire, Renée JEANNERET L'Adjoint délégué Alain FILIPPI